NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/774
22 janvier 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Points 39 et 81 de l'ordre du jour

OCÉANS ET DROIT DE LA MER

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 20 janvier 1998, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Bulgarie et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration conjointe relative à l'Accord signé le 4 décembre 1997 à Sofia par les Premiers Ministres de la République turque et de la République de Bulgarie sur la détermination de la frontière entre les deux États à l'embouchure de la Rezovska/Mutludere et la délimitation de leurs espaces maritimes respectifs dans la mer Noire (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 39 et 81 de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
République de Bulgarie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Philip DIMITROV

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
République turque auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Hüseyin E. ÇELEM

ANNEXE

Déclaration conjointe relative à l'Accord entre la République turque et la République de Bulgarie sur la détermination de la frontière entre les deux États à l'embouchure de la rivière Rezovska/Mutludere et la délimitation de leurs espaces maritimes respectifs dans la mer Noire

La détermination de la frontière entre la Bulgarie et la Turquie à l'embouchure de la Rezovska/Mutludere et la délimitation des espaces maritimes respectifs des deux États dans la baie de Rezovo/Begendik, de leurs eaux territoriales, de leur plateau continental, et de leur zone économique exclusive était en suspens depuis plus de 40 ans. Ces questions avaient fait l'objet de nombreuses réunions bilatérales depuis 1964 à ce jour.

L'Accord entre la République turque et la République de Bulgarie sur la détermination de leur frontière à l'embouchure de la Rezovska/Mutludere et la délimitation de leurs espaces maritimes respectifs dans la mer Noire a été signé le 4 décembre 1997 à Sofia par les Premiers Ministres des deux États, MM. Mesut Yilmaz et Ivan Kostov.

L'Accord règle un problème qui n'a que trop duré entre la Bulgarie et la Turquie. Il permet de consolider encore davantage les relations déjà très prometteuses entre ces pays.

Fruit de la volonté politique des autorités bulgares et turques, il a été signé par les Premiers Ministres des deux pays, à l'issue de négociations constructives et approfondies menées dans un esprit de bonne volonté dans le contexte susmentionné. Les dispositions de l'Accord portant sur la délimitation des zones sur lesquelles les deux États exercent leur souveraineté, leurs droits souverains ou leur juridiction prévoient des solutions équitables et mutuellement acceptables qui prennent en compte les intérêts légitimes des deux parties.

En fait, le préambule de l'Accord souligne la bonne volonté dont la Turquie et la Bulgarie ont fait preuve afin de résoudre les problèmes qui les opposaient, par le biais de négociations constructives et dans l'esprit que dictent des relations de bon voisinage.

La signature de l'Accord entre la Bulgarie et la Turquie prouve amplement que des problèmes bilatéraux qui existent de longue date peuvent être résolus par voie de négociation, c'est-à-dire par l'un des tout premiers moyens de règlement pacifique des différends prévus dans la Charte des Nations Unies.

Il faut espérer que l'esprit de conciliation et de bonne volonté politiques manifesté à Sofia incitera les pays des Balkans à procéder à des discussions constructives et positives en vue de régler les problèmes qui existent dans la région.